

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 24 mars 2011, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Pierre Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Pierre Jeanneret, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Pierre Jeanneret, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical demande d'ajouter, après le point "Appel", l'énoncé suivant : "Observer une minute de silence à la mémoire des 25'000 morts et disparus dans le séisme et tsunami au Japon – votation éventuelle d'un don de CHF 1'000.-"."

Il n'y a pas d'opposition à ce changement de l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Observer une minute de silence à la mémoire des 25'000 morts et disparus dans le séisme et tsunami au Japon – votation éventuelle d'un don de CHF 1'000.-
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2011
4. Communications du président et du maire
5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 1'230'000.-, figurant partiellement au plan financier, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'eaux usées) et des aménagements de surface lors de la 4^{ème} étape de réfection de la route cantonale – décider du mode de financement – préavis au Corps électoral
6. Votation d'un crédit d'engagement additionnel de CHF 100'000.-, ne figurant pas au plan financier, pour la réalisation de la 2^{ème} étape de l'avant-projet ayant pour but l'élaboration du projet technique de nouvelle alimentation en eau potable pour le haut du vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes – décider du mode de financement – décision
7. Règlement relatif à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier – rapport du Conseil municipal – information
8. Nomination d'une commission temporaire de 5 membres chargée de traiter la Motion "Définition d'une politique communale de la santé"
9. Motions et interpellations
10. Réponses aux motions et interpellations
11. Petites questions
12. Réponses aux petites questions
13. Divers et imprévu
14. Résolutions *(ce point est annoncé par M. Pierre Jeanneret, président, lors du traitement du point 4)*

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean Luc Berberat

(AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC) et M. Sébastien Tschan (SOC).

Sont excusés : Mme Talika Gerber (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), M. Jacques Vuitel (AJU) et M. Michel Bastardoz (SOC).

2. Observer une minute de silence à la mémoire des 25'000 morts et disparus dans le séisme et tsunami au Japon – votation éventuelle d'un don de CHF 1'000.-

M. John Buchs, PLR : "L'énoncé est assez clair. Nous proposons de commencer par une minute de silence."

...Les personnes présentes se lèvent et observent une minute de silence...

Nous sommes particulièrement en pensée ce soir avec plus d'un million d'êtres humains qui sont dans la difficulté, qui n'ont plus rien, plus de maison, de famille,... . La Suisse a une relation toute particulière avec ce pays, notamment au niveau de l'industrie horlogère. Le parti libéral radical souhaite voter un crédit de CHF 1'000.-. Ceci est plus que symbolique. Nous laissons le bureau du Conseil de ville décider à qui adresser notre don. Nous souhaitons également qu'une lettre pleine de compassion soit adressée à l'ambassade du Japon au nom des autorités de Saint-Imier. Je suggère que le Conseil municipal s'y associe. Nous avons un crédit de CHF 2'000, nous utilisons le 50 %. C'est une goutte d'eau, mais un grand nombre de gouttes d'eau font qu'il sera possible de reconstruire ce pays."

Au vote, un don de CHF 1'000.- est accepté, à l'unanimité.

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal s'associe pleinement à la démarche."

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2011

Le procès-verbal du 3 février 2011 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Communications du président et du maire

M. Pierre Jeanneret, président : "Le 2 mars 2011, j'ai représenté le Conseil de ville à l'assemblée générale de la Fanfare des cadets. Le comité et la direction font un excellent travail. Seul bémol, l'effectif des jeunes musiciens pourrait être plus étoffé. Il faut également souligner l'importance des bénévoles et des sponsors sans lesquels il serait difficile à cette fanfare de joindre "les 2 bouts". J'ai également participé à l'inauguration des nouveaux locaux du Crédit Suisse, qui sont vraiment accueillants et très fonctionnels."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je tiens à vous donner quelques informations concernant l'exercice comptable 2010, qui a été présenté à la commission des finances puis au Conseil municipal, et qui vous sera soumis le 23 juin 2011. Le budget prévoyait un déficit de CHF 901'785.-, et l'exercice boucle sur un déficit de CHF 790'874.74.-. Si l'on considère que ce résultat prend en compte la dépréciation extraordinaire de CHF 104'455,40.- décidée par

votre conseil à l'occasion de la fusion des corps de sapeurs-pompiers, on pourrait juger le résultat favorable, puisque l'amélioration réelle par rapport au budget est de CHF 215'365.66.-. Toutefois, certaines considérations incitent à une analyse prudente. En effet, le rendement de l'impôt sur les personnes physiques a atteint CHF 6'903'420.90.- alors que le budget prévoyait CHF 7'066'400.-. Comment expliquer cette baisse ? Deux facteurs s'imposent : les effets de la baisse d'impôt décidée par le canton ont été plus importants que ce qui était pronostiqué, la prévision était difficile, puisque ce n'est pas le taux qui est touché, mais le calcul de l'impôt et les effets de la crise ont été plus conséquents qu'estimés (le produit inscrit dans les comptes 2010 correspond largement aux revenus effectifs de 2009, année où la crise était la plus forte). Selon certains pointages, la baisse du rendement de l'impôt des personnes physiques est une réalité vécue par d'autres communes. Élément favorable dans ce tableau : le rendement de l'impôt sur les personnes morales. A CHF 7'000.- près, il atteint le montant budgétisé (CHF 2'600'000.-). C'est évidemment une excellente nouvelle, d'autant plus remarquable que l'année 2009, également déterminante, n'était pas la meilleure sur le plan conjoncturel mondial. Le montant des investissements a été très élevé en 2010, avec un total de CHF 4'891'172.11.- brut. Quant à l'endettement à long terme, il a augmenté de CHF 1'388'400.- en 2010. Les perspectives sont exigeantes. La révision de la loi cantonale sur les impôts déploiera des effets supplémentaires en 2011 et 2012 (baisses d'impôt), pour un montant estimé à l'équivalent d'un dixième de quotité. Ces baisses sont assurément de bonnes nouvelles pour les contribuables, mais leur succession et leur addition se traduisent évidemment par des ressources restreintes pour la commune. A cela s'ajoute que la Loi sur la péréquation financière a été adoptée par le Grand Conseil. Elle se traduira dès 2012 par des charges supplémentaires pour notre commune (avec le fameux versement de CHF 60.- par habitant et par an aux villes de Bienne, Berne et Thoune), de l'ordre de 0.5 dixième de quotité. Un dixième de quotité équivaut à environ CHF 600'000.-. Les défis sont importants. Il ne faut pas sombrer dans le pessimisme, d'autant que la situation économique s'est améliorée considérablement. Toutefois, un travail conséquent sera mené pour rechercher toutes les possibilités permettant un fonctionnement efficace et des prestations de qualité à des coûts les plus justes possibles, afin de conserver notre faculté d'investir. C'est un travail important que nous mènerons."

M. Pierre Jeanneret, président, mentionne qu'il a oublié d'indiquer aux membres que deux résolutions ont été déposées. Elles seront traitées en fin de séance.

5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 1'230'000.-, figurant partiellement au plan financier, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'eaux usées) et des aménagements de surface lors de la 4^{ème} étape de réfection de la route cantonale – décider du mode de financement – préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, une documentation présentant le projet général ainsi qu'un état des dépenses des étapes 1 à 3 avec la projection des coûts des étapes ultérieures. Un plan détaillé a été remis aux chef(fe)s de fraction.

La réfection de la route cantonale traversant Saint-Imier doit être l'occasion de changer le visage de notre localité. L'objectif poursuivi, en pleine collaboration entre les services cantonaux impliqués et la Municipalité, est de faire du centre de Saint-Imier, un espace convivial, propre aux rencontres et aux activités commerciales. Dans ce cadre un projet ambitieux a été développé.

Ce projet a fait l'objet de consultations, de présentation à la population, aux commerçants, aux partis politiques et a été accueilli très favorablement dans son ensemble.

Chacun est convaincu de la nécessité qu'il y a de donner un autre visage à la traversée de Saint-Imier : il s'agit de redonner à ce lieu autant que possible son rôle de centre urbain vivant, animé et attrayant. Issu d'une réflexion globale, le projet élaboré pour le centre de Saint-Imier forme une unité dans son concept. Il devrait être réalisé de 2011 à 2014.

L'étape 2011 est la première occasion d'appliquer ce concept d'aménagement renouvelé de l'espace public. Ainsi, les trottoirs seront élargis facilitant les déplacements piétonniers. La forme de la chaussée permettra également une meilleure mise en perspective des qualités architecturales de la rue principale. Du point de vue de la vitesse de circulation autorisée, le tronçon rénové en 2011 continuera à connaître une vitesse de circulation limitée à 50 km/h après les travaux.

De manière générale, le canton prendra à sa charge tous les travaux de réfection routiers conformes aux standards cantonaux. Toutefois, dans le cas présent, ces standards ont été appliqués avec une certaine ouverture, qui concorde avec la volonté cantonale de faire de la traversée de Saint-Imier une référence. Ainsi, la réfection des trottoirs sera prise en charge par le canton jusqu'au pied des façades; les trottoirs seront repris par le canton, l'entretien futur incombant à la Municipalité. Une convention sera proposée aux propriétaires, sur le modèle de celles déjà conclues en d'autres lieux. Cette convention permet une utilisation optimale pour un commerce de trottoirs, compte tenu des prescriptions qui s'applique à un espace contigu à une route cantonale.

La réalisation des raccords des routes communales sur la chaussée cantonale sera particulièrement soignée et fait également l'objet d'une participation significative du canton. Enfin, bien que la Municipalité doive s'acquitter d'une participation aux frais de réalisation du coffre de la route lorsqu'elle réalise des fouilles pour mettre en place des conduites, celle-ci est sans commune mesure avec les coûts qu'engendreraient des interventions sur une chaussée cantonale existante.

S'agissant de l'étape 2011, la majeure partie des dépenses communales sont liées au renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'électricité et de gaz. Ces réfections sont indispensables, en raison de l'âge des réseaux. Une autre part des coûts est liée aux travaux de raccord des routes communales sur la nouvelle chaussée; enfin, une petite partie (CHF 40'000.-) représente la participation de la Municipalité aux aménagements dépassant le standard cantonal. Pour cette étape, il s'agit de la participation de la Municipalité à la réalisation de l'entrée de ville qui sera exécutée à hauteur du "tech".

Compte tenu de l'importance de la dépense, il convient de réserver la possibilité de la financer par emprunt dans la mesure qui s'avérera nécessaire.

Sur préavis unanimes de la commission d'organisation du territoire et de la sécurité, de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'accepter le crédit sollicité, ainsi que son financement par emprunt bancaire si nécessaire et d'en préavis favorablement l'acceptation au Corps électoral.

En cas de décision favorable du Conseil de ville, la votation populaire aura lieu le 15 mai 2011. La phase de soumission et d'adjudication sera menée de concert avec le canton pour les parties communes de manière à ce que le chantier puisse être ouvert dès la décision du souverain (compte tenu d'un éventuel recours si la votation devait se traduire par un résultat serré).

Il est prévu de porter une attention particulière à la communication et à l'information des riverains (propriétaires, locataires, commerçants) pendant toute la phase d'exécution du chantier afin d'en limiter autant que possible les effets. Il est prévu que cette étape soit réalisée dans son ensemble jusqu'à la fin de cette année.

Parallèlement aux travaux de réalisation l'étape 2011, certains éléments importants des étapes 2012 à 2014 seront travaillés et validés cette année. Les commissions concernées, le Conseil municipal, le Conseil de ville et sans doute le Corps électoral seront amenés à se prononcer. Il s'agira de libérer les crédits destinés à financer les travaux à charge de la Municipalité pour ces étapes, d'adopter le plan de quartier centre, qui offrira la possibilité de réaliser des galeries marchandes couvertes le long de la grand-rue et fixera les régimes de circulation et stationnement sur les places et dans le cœur de la cité et aussi de décider de la vitesse de circulation entre la Place du Marché et le carrefour de l'Erguël.

Ouverture de la discussion :

M. Sébastien Tschan, SOC : "Ces prochaines années le visage du centre de notre cité va être passablement modifié et ces changements pourraient apporter un vent de fraîcheur sur notre commune. Non seulement les routes et les trottoirs de la rue principale vont être réaménagés pour créer une nouvelle image et de nouvelles pratiques de mobilité, mais également les places du Marché et du 16 mars vont avoir droit à un lifting. Bref, c'est tout le centre du village qui va évoluer. Qui va évoluer vers plus de qualité de vie. En effet, le but de ce projet est de rendre le centre-ville aux piétons et aux cyclistes afin d'augmenter la convivialité et l'attractivité des places et de la rue principale. C'est également l'occasion de redynamiser notre rue principale qui n'a pas connu de changements majeurs depuis de nombreuses décennies. Il donnera notamment la possibilité aux commerçants d'être encore plus proches de leurs clients grâce à une possible galerie marchande qui donnerait envie de se promener entre nos commerces. Mais l'aspect commercial n'est pas le seul, il y a aussi tout un aspect de sécurité qui pourrait être amélioré avec le réaménagement et l'élargissement des trottoirs. Ces derniers permettront d'améliorer la mobilité des piétons et notamment des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. Et ceci sans oublier une distinctive augmentation de la qualité de vie à Saint-Imier pour tous. C'est un projet ambitieux tant en terme d'ampleur que de financement. Il a déjà été largement présenté à la population dans le cadre d'une procédure de consultation durant laquelle tous les acteurs concernés ont pu faire part de leurs avis. Grâce aux contributions de chacun, il est à espérer que ce projet permettra de renforcer le rôle de centre urbain de Saint-Imier. Ce vaste programme devra être réalisé entre 2011 et 2014. L'avantage réside sans doute dans le fait que le canton prend à sa charge les réfections routières ainsi que les trottoirs. De plus, il sera encore possible de faire d'importante économies en profitant des travaux de fouilles faits par le canton pour la réfection des installations de l'eau potable, de l'eau usée, du gaz et de l'électricité, que nous sommes de toute façon obligés d'entreprendre en raison de leur vétusté. Un projet de ce type n'ira pas sans créer de petits désagréments. Il nous paraît donc important de veiller à ce que les riverains soient tenus au courant de l'évolution des travaux, de façon à limiter les désagréments et les conséquences du chantier. Pour toutes ces raisons, la fraction socialiste recommande vivement au Corps électoral de Saint-Imier de voter favorablement au crédit d'engagement de CHF 1'230'000.- pour la réfection des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et d'eau usées ainsi que des aménagements de surface notamment de l'entrée Ouest de la commune, avec un financement par emprunt si nécessaire."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance du dossier et nous l'avons examiné avec attention. Nous sommes favorables à l'engagement du montant de CHF 1'230'000.-. Toutefois, nous aurions quelques questions :

1. Y-a-t-il un plan de détournement de la circulation pour la première étape et les suivantes ?
2. Par qui les travaux vont-ils être adjugés ? Les soumissions sont globales. Est-ce que c'est la commune ou le canton qui va adjuger ces travaux ?
3. A-t-on fait une réflexion sur la politique avec les commerçants de la place en ce qui concerne les désagréments pendant les travaux ? Une discussion a déjà sûrement eu lieu. Est-ce qu'un plan a été fait ?
4. Est-ce que dans le message au peuple le tableau des coûts de toutes les étapes sera présenté, ainsi que le mode de financement ?

M. Stéphane Boillat, maire : "Plusieurs départements étant touchés, la réponse ne viendra pas d'une seule bouche. Je vais répondre, pour ma part, à la dernière question s'agissant des coûts et du mode de financement. Concernant l'indication des coûts dans le message,

vous savez que la rédaction du message est la tâche du bureau du Conseil de ville. Si le bureau de votre conseil le souhaite et le décide, ce tableau récapitulatif, tel que vous l'avez par exemple dans votre documentation, pourra être tout à fait repris dans le message. D'autres éléments de votre documentation pourront aussi être intégrés, c'est à votre bureau qu'il appartient d'en décider. Concernant le mode de financement, il est bien clair que pour des travaux de cette importance, nous vous demandons l'autorisation d'emprunter dans la mesure nécessaire. Savoir combien sera réellement emprunté ne peut être déterminé, en fait que presque à la fin des travaux, en fonction de la situation des liquidités de la commune. Il est bien clair que nous avons pour politique d'emprunter uniquement si cela est vraiment nécessaire. Voilà la réponse à votre dernière question."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Pour ce qui est de l'information, l'Office des ponts et chaussées et la commune souhaitent bénéficier de l'aide de professionnels de la communication pour informer la population, les riverains et les commerçants pendant toute la réfection de la route cantonale. Afin de sélectionner l'entreprise qui réalisera ce mandat, l'Office des ponts et chaussées a demandé à trois bureaux professionnels (deux bureaux locaux et un bureau externe) une offre de prestations. Ce mandat sera financé à 50 % par la commune et 50 % par le canton. Il sera adjugé, sous réserve de votre décision de ce soir, par le Conseil municipal suite à un préavis de la commission de l'équipement début avril. Le canton a dit, d'ores et déjà, qu'il se rallierait à la décision de la commune. Maintenant, concernant les adjudications des travaux en 2011, ils seront adjugés en suivant la procédure du marché public évidemment. Le bureau RWB a réalisé les soumissions des deux partenaires en se basant sur le plan de route approuvé par le canton et sur le projet des services techniques pour le renouvellement des réseaux souterrains. Une fois les offres reçues, elles seront évaluées selon les critères validés par les deux partenaires avant le début de la procédure de sélection. Le résultat de cette évaluation sera ensuite envoyé à l'Office des ponts et chaussées et à la commune pour l'adjudication proprement dite. La commission de l'équipement traitera du dossier, en principe si tout va bien, le 4 avril 2011, et le Conseil municipal devrait adjudger le mandat communal, sous réserve de l'acceptation de ce crédit, le 5 avril 2011."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Concernant le plan de déviation du trafic : dans les phases de préparation et de planification de l'étape n°4 des travaux de rénovation de la route cantonale, la question de la gestion du trafic routier de transit a été une des premières préoccupations. L'ensemble des variantes possibles a été étudié. La variante retenue prévoit la déviation complète du trafic routier pour permettre au chantier de se déployer sur toute la largeur de la chaussée. Cette variante s'est imposée en raison de l'ampleur des travaux à réaliser et du délai très court à disposition pour exécuter les travaux. Deux cas de figure vont exister durant la période de chantier :

1. Lorsque les travaux seront localisés entre la rue des Fleurs et la rue du Pont, le trafic montant sera dévié sur la rue du Midi. La circulation se fera à sens unique (Est-Ouest) et rejoindra la route cantonale par la rue des Fleurs. Dans le même temps, le trafic descendant (Ouest-Est) empruntera la rue de la Clef puis celle du Vallon, pour rejoindre la route cantonale venant des Pontins (au droit de la rue de Châtillon). Le trafic descendant sera également à sens unique.
2. Lorsque le secteur devant le bâtiment du Ceff - industrie sera en travaux (juillet-août 2011), la circulation montante sera également déviée par la rue de la Clef qui servira donc, cette fois, de voie de délestage pour la totalité du trafic de transit.

En ce qui concerne le trafic local, l'accès au centre de la localité sera garanti par la route cantonale depuis l'entrée Est jusqu'à la Place du Marché pendant toute la durée des travaux.

Actuellement, l'ensemble de ces itinéraires de déviation est en cours de validation auprès de la police cantonale."

M. Fabien Golay, AJU : "La fraction alliance jurassienne accepte le crédit d'engagement de CHF 1'230'000.- et se réjouit des travaux qui vont être effectués sur la route cantonale. Une des choses importantes est bien sûr l'information aux citoyens. Etant nouveau au Conseil de ville, je ne sais pas très bien comment il faut s'y prendre lors des interventions, mais je pensais qu'il était important de mentionner que notre fraction accepte le crédit."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie le Conseil municipal pour la clarté des réponses. En ce qui concerne la déviation, si j'ai bien compris, on pourra accéder au centre de la localité. Vous savez qu'en été, pendant les mois de juillet-août, une grande partie de la population est en vacances. Ceci est normal et nous en sommes heureux. Par contre, le commerce local et les restaurants en particulier vivent du passage. Il faut s'assurer que l'on puisse y accéder. Il y a eu des cas, notamment dans une commune de la région, où les commerçants, durant des travaux, ont eu un recul de chiffre d'affaires allant jusqu'à moins 40 %. Il faut faire attention."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je peux indiquer que l'accès au centre, sous réserve de la partie qui est touchée par les travaux, où les conditions sont différentes, sera garanti. Lors des discussions, il a été imaginé qu'aux endroits de déviation il y aura, sur des panneaux importants, des indications sur les accès aux commerces et au centre de la localité."

M. John Buchs, PLR : "Nous sommes satisfaits de la réponse."

M. Pierre Jeanneret, président, soumet le vote suivant : "Votation d'un crédit d'engagement de CHF 1'230'000.-, figurant partiellement au plan financier, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'eaux usées) et des aménagements de surface lors de la 4^{ème} étape de réfection de la route cantonale, préavis au Corps électoral.

On me signale que la votation doit aussi porter sur le financement. Je la complète."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 1'230'000.-, figurant partiellement au plan financier, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'eaux usées) et des aménagements de surface lors de la 4^{ème} étape de réfection de la route cantonale, par emprunt si nécessaire, et son préavis favorable au Corps électoral, est accepté à l'unanimité.

M. Pierre Jeanneret, président : "Je suis désolé. Je n'avais pas bien compris la manière de faire voter ce point. C'est aussi la première fois pour moi."

6. Votation d'un crédit d'engagement additionnel de CHF 100'000.-, ne figurant pas au plan financier, pour la réalisation de la 2^{ème} étape de l'avant-projet ayant pour but l'élaboration du projet technique de nouvelle alimentation en eau potable pour le haut du vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes – décider du mode de financement – décision

Rapport du Conseil municipal :

Les membres du Conseil de ville ont reçu le rapport établi par M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement.

L'ampleur de tâche, un degré de précision plus élevé que celui prévu lors du vote du crédit initial, ainsi que le souhait de définir un modèle d'exploitation de la source de chaleur apportée par l'eau du puits profond (une première estimation indique qu'elle est très importante, de sorte qu'une énergie indigène, propre et d'origine géothermique pourrait être offerte à Saint-Imier, terre d'énergies) explique le crédit additionnel sollicité. Le changement

de bureau a entraîné des retards mais, à ce stade, pas de coûts supplémentaires. Comme pour l'ensemble des dépenses de ce projet, le Syndicat des eaux des Franches-Montagnes (SEF) prendra à sa charge la moitié des coûts totaux. Le financement se fera par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'accepter le crédit sollicité et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Vital Carnal, SOC : "Le puits profond des Sauges sera la pierre angulaire de la distribution d'eau du Haut-Vallon. Après avoir validé la bonne qualité et prouvé l'existence du renouvellement de la réserve d'eau, il s'est avéré que l'eau du puits profond était trop chaude pour être distribuée de cette manière. Ce nouveau paramètre a mené à une étude complémentaire sur la géothermie. La chaleur excédentaire de cette eau pourrait par exemple permettre de chauffer des immeubles. A l'heure où de nombreux soucis sont émis à la suite de la tragédie qui frappe le Japon et ses installations nucléaires, cette perspective d'utilisation de la chaleur dégagée par notre terre s'avère prometteuse et mérite un crédit additionnel d'étude. En conclusion, sans rentrer dans les problèmes de gestion, la distribution d'eau est de plus un investissement stratégique pour la région. L'eau, c'est l'or bleu de demain et nous voyons d'un bon œil le fait que Saint-Imier dispose de belles ressources en la matière. Pour permettre l'avancée du projet la fraction socialiste accepte le crédit de CHF 100'000.- qui se fera par autofinancement."

M. Jean Luc Berberat, "Pour là troisième fois depuis 2006, le Conseil de ville doit se prononcer sur la libération d'un crédit visant à doter Saint-Imier d'une deuxième source d'approvisionnement en eau potable. Compte tenu des résultats probants obtenus jusqu'ici, notamment de la présence d'une grande quantité d'eau de très bonne qualité, un peu chaude certes, aux Sauges, il serait malvenu de surseoir à la demande des services techniques, ce d'autant plus que notre partenaire jurassien le SEF a déjà voté un crédit additionnel similaire tout dernièrement. Le crédit additionnel demandé nous paraît tout à fait justifié et n'est nullement consécutif à une mauvaise gestion du projet, quand bien même le bureau choisi initialement n'a pas répondu aux attentes placées en lui. Nous sommes bien conscients que de tels travaux comportent toujours une part d'impondérable. L'idée d'exploiter le potentiel géothermique du puits profond en vue de chauffer 70 à 90 immeubles locatifs a particulièrement séduit notre fraction et il mérite d'être approfondi. C'est donc sans aucune objection que la fraction alliance jurassienne recommande l'acceptation d'un crédit additionnel de CHF 100'000.- par autofinancement pour la réalisation de la deuxième étape de cet avant projet. Nous aurions cependant encore trois questions concernant la suite des travaux :

- Quels sont les grandes étapes qu'il reste encore à réaliser avant que nous puissions profiter de cette eau dans notre réseau ?
- Dans quel laps de temps peut-on raisonnablement espérer l'achèvement des travaux ?
- Quels seront approximativement les coûts des étapes à venir ? J'ai cherché cette information dans le plan financier 2011-2015 et les investissements prévus se montent à 0.-."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Ce sont d'excellentes questions auxquelles nous n'avons pas de réponse. Si vous acceptez ce crédit, cela fera CHF 200'000.-. CHF 100'000 qui viennent de Saint-Imier, et puis CHF 100'000 du SEF. Il sera possible de boucler toute la partie avant-étude et puis étude à proprement parler. Par la suite, il y aura les étapes d'adjudications des différents lots. Nous avons encore eu une séance hier soir. Lorsqu'on parle du puits profond, on peut dire que nous avons une vision à

un horizon de 4 ans pour la réalisation. Au niveau du coût, nous avons eu des très mauvaises surprises suite à la pré-étude puisque les coûts avaient quasiment doublés par rapport aux coûts prévus initialement. Mais il faut tabler sur des coûts finaux aux alentours des 20 millions.

M. Stéphane Boillat, maire : "Au niveau de l'aspect financier et du montant qui a été articulé, il faut savoir que cela concerne l'ensemble de l'infrastructure. C'est-à-dire, l'exploitation du puits, la réalisation des conduites, l'établissement d'un réservoir au dessus de l'hôpital, et puis la mise en place des conduites pour permettre de monter l'eau jusqu'au réseau du SEF. Les CHF 20 millions ne sont pas uniquement à charge de Saint-Imier. Concernant l'investissement, si le montant n'apparaît pas dans le plan financier, c'est que le modèle de gestion qui a été retenu jusqu'à présent était celui d'une société qui serait fondée par la commune de Saint-Imier ou par les communes du Haut-Vallon et le SEF. Cette société réaliserait l'investissement, exploiterait ensuite le puits profond et puis vivrait des ressources en vendant l'eau; et c'est par le prix du m³ vendu que cette société sera financée. Ce qui veut dire que le moment de vérité pour la commune de Saint-Imier sera de voir quelle est l'influence que cela aura sur le prix de l'eau. Quand le Conseil de ville et les citoyens décideront s'ils souhaitent exploiter une telle ressource on devra leur indiquer les conséquences sur le prix du mètre cube d'eau potable."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Nous sommes aujourd'hui à plus ou moins 20 % en terme de coûts pour l'ensemble du projet. Ce niveau de précision n'est pas suffisant pour les organes subventionneurs. Donc l'objectif du crédit proposé ce soir est bien d'arriver à une étude présentant des coûts à 10 % de la réalité finale, permettant de mesurer le niveau de subventionnement final de manière précise."

M. Jean Luc Berberat, AJU, présente ses remerciements pour les précisions.

M. Vincent Brahier, PLR : "Le parti libéral radical est favorable à l'acceptation du crédit extraordinaire de CHF 100'000.- pour la deuxième étape de l'avant-projet, étant donné l'importance de celui-ci. Par contre, nous rejoignons la fraction alliance jurassienne par rapport à la maîtrise des coûts, donc nous souhaitons avoir un budget global, jusqu'à la fin du chantier, pour une plus grande clarté des comptes et une maîtrise des coûts assurés. Ceci est important avec tous les investissements déjà prévus à Saint-Imier. Nous aimerions également savoir de quelle manière la clef de répartition financière entre le SEF et la commune de Saint-Imier a été décidée."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "La clef de répartition est de 50/50 et a été discutée avant même le forage du puits d'exploitation par l'ensemble des instances concernées, qui sont l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, la Confédération, la commune de Saint-Imier et le SEF. Je peux ajouter qu'il est important de savoir qu'une part importante des communes membres du SEF sont situées dans le canton de Berne."

M. Stéphane Boillat, maire : "Pour avoir participé à certaines discussions, je peux dire que la clef de répartition de 50/50 a été arrêtée de manière symbolique. On aurait pu dire 51/49, mais il a été souhaité être de véritables partenaires, de travailler en partenariat complet et de manière égale."

M. John Buchs, PLR : "Après l'intervention de M. le maire, j'ai une question relative à la constitution d'une société d'exploitation dans le futur. Est-ce qu'il est prévu, dans cette société, des capitaux privés ou uniquement publics ? Il faut faire attention à ceci lorsqu'on voit ce qui se passe en France avec des capitaux privés."

M. Stéphane Boillat, maire : "Cela fait l'objet du mandat. Dans la tête de ceux qui discutent de cette affaire, les partenaires ou actionnaires possibles sont la commune de Saint-Imier, le

SEF et éventuellement les communes du Haut-Vallon qui le souhaiteraient. Ce sont des collectivités publiques qui en feraient partie. La forme juridique de la société n'est pas encore définitivement arrêtée."

M. John Buchs, PRL : "Nous sommes satisfaits. Nous rejoignons M. Vital Carnal, SOC, dans son intervention, car "l'or bleu" doit rester une exploitation publique sans capitaux privés."

Au vote, le crédit d'engagement additionnel de CHF 100'000.-, ne figurant pas au plan financier, pour la réalisation de la 2^{ème} étape de l'avant-projet ayant pour but l'élaboration du projet technique de nouvelle alimentation en eau potable pour le haut du vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

7. Règlement relatif à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier – rapport du Conseil municipal – information

Le Conseil municipal, en application de l'art. 7 du Règlement relatif à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier, s'est adressé aux bénéficiaires des aides ponctuelles et a sollicité de leur part un bilan de leur effet.

Le Conseil municipal soumet au Conseil de ville son rapport.

M. John Buchs : "Nous remercions le Conseil municipal pour son rapport. Ce n'est pas avec un grand enthousiasme, que lors de la séance du 14 février 2008 de notre Conseil, que le parti libéral radical avait approuvé le règlement et le concept relatif à l'octroi d'un montant de CHF 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de notre cité. Le rapport du Conseil municipal n'apporte pas toutes les réponses à nos interrogations. Aussi, nos représentants poseront les questions encore ouvertes dans les commissions concernées. Dans les aides ponctuelles, par exemple on cite que l'Imériale a pu verser CHF 8'700.- aux sociétés actives pendant cette manifestation. Personne, au sein du parti libéral radical, dont certains membres assument des responsabilités dans les sociétés locales n'a eu connaissance officiellement de ceci. Dans ses conclusions le Conseil municipal précise que l'établissement de rapports, tels que ceux demandés n'est pas toujours une démarche aisée pour les sociétés. C'est certainement vrai, mais pour la présentation de la demande de soutien on a trouvé les ressources nécessaires. Le Conseil municipal relève également, et nous citons : "Des centaines, voire des milliers de personnes ont, ont à un titre ou à un autre, bénéficié de ces mesures". N'est-ce pas un trop optimiste d'affirmer que des milliers de personnes ont bénéficié de CHF 65'370.- attribués. En ce qui concerne les projets non achevés à ce jour, le Conseil municipal estime que la commission culturelle pourra en suivre l'évolution et s'assurer que les projets engagés soient menés à leur terme. Est-ce vraiment le rôle de la commission culturelle d'accomplir cette tâche difficile et de quels moyens dispose-t-elle pour assurer ce mandat ? En finalité, le parti libéral radical constate qu'il veut mieux soutenir un ou des projets à caractère durable qui apportent une valeur ajoutée à notre cité."

M. Patrick Linder, SOC : "Le parti socialiste partage certaines remarques faites par le parti libéral radical. Je dois vous dire que nous nous sommes posés une question concernant une contribution attribuée lors du deuxième tour, qui est la plus importante, qui a été versée à l'association Tour à Tour, pour un projet qui n'a pas encore été réalisé. Est-ce que cet argent a déjà été versé intégralement et que se passe-t-il si ce projet n'est pas réalisé ? Vous savez certainement que je ne suis pas expert-comptable, mais j'ai vu que les CHF 38'870.- du premier tour, et puis les CHF 29'000 qui ont été attribués au deuxième, font CHF 67'870, et non pas CHF 65'370.-, sur les CHF 70'000.- budgétés."

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec grand intérêt du rapport soumis par le Conseil municipal concernant l'octroi des aides ponctuelles d'un montant de CHF 70'000.- à la vie sportive, associative, et culturelle de Saint-Imier. Notre fraction remercie le Conseil municipal pour le choix très varié des associations ainsi que pour ce rapport précis qui confirme à notre sens l'utilité d'octroyer des aides financières à diverses associations régionales, ceci afin de maintenir, voire même d'étoffer la belle offre sportive, associative et culturelle de notre village. Nous souhaitons également savoir ce qu'il en est en ce qui concerne le montant accordé à l'association Tour à Tour."

M. Stéphane Boillat, maire : "Concernant l'association Tour à Tour, si l'événement n'est pas réalisé, l'argent doit être remboursé puisqu'il a, sauf erreur, été crédité. La commission culturelle doit voir si ce projet peut être réalisé et dans quel délai. Autrement, il faut informer le Conseil municipal pour que le remboursement soit effectué. Concernant le calcul de M. Patrick Linder, SOC, peut-on me redonner les chiffres pour que je trouve une explication."

M. Patrick Linder, SOC, redonne les chiffres.

M. Stéphane Boillat, maire : "La différence est de CHF 2'500.-. Elle s'explique par le commentaire concernant le second tour au sujet de la Société d'astronomie Les Pléiades. Cette société souhaitait la création d'un "Sentier Puissance 10" mais cette réalisation a été abandonnée en raison du surcoût occasionné par l'aménagement d'un deuxième poste d'observation. La subvention n'a pas été versée."

M. Patrick Linder, SOC : "Donc, les CHF 2'500.- ne devraient pas figurer dans les CHF 29'000.-."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est-à-dire que la phrase dit : "Le Conseil municipal a accordé 4 soutiens pour un total de CHF 29'000.-. Les demandes ont été accordées. C'est juste qu'un montant n'a pas été versé."

M. Patrick Linder, SOC : "Merci pour cette discussion. Elle illustre pourquoi je ne suis pas expert-comptable. Ceci dit, le parti socialiste a examiné avec attention le rapport. 21 sociétés sur la cinquantaine que compte la commune de Saint-Imier ont sollicité un financement. Ces 21 associations souhaitent développer des projets pour contribuer à la vie culturelle, associative, et sportive, de Saint-Imier. Le parti socialiste remercie tous ceux qui œuvrent dans ces sociétés. Notre parti encourage également les projets bénévoles, spontanés, et gratuits, comme, par exemple, cet espace énigmatique extérieur d'art contemporain qui est apparu vers la gare du funiculaire."

8. Nomination d'une commission temporaire de 5 membres chargée de traiter la Motion "Définition d'une politique communale de la santé"

Lors de la dernière séance du Conseil de ville, la Motion "Définition d'une politique communale de la santé" émanant de la fraction socialiste a été déposée.

Le Conseil municipal propose de constituer une commission temporaire de 5 membres, au sens de l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier. Le Conseil municipal sera représenté par M. Michel Jeanneret, conseiller municipal, au sein de cette commission temporaire.

M. Patrick Linder, SOC : "La fraction socialiste propose M. Michel Ruchonnet, et M. Francis Daetwyler."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Le parti libéral radical propose M. Johnny Perret."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose Mme Florine Pessotto-Bueche."

Au vote, les candidats sont nommés, à l'unanimité, moins les intéressés.

9. Motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, président, indique avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville une interpellation du parti socialiste.

M. Francis Daetwyler, SOC : "Interpellation intitulée : "Point d'arrêt ferroviaire de la Clé". Le Conseil de ville avait libéré un crédit d'étude pour l'examen d'un nouveau point d'arrêt ferroviaire à la Clé. Celui-ci doit desservir la zone industrielle ainsi que les quartiers Ouest de Saint-Imier. La zone industrielle de la Clé fait partie des pôles d'activité économique cantonaux. D'autre part, la coordination entre le développement de l'urbanisation et la desserte en transport public est une exigence incontournable. Le projet de territoire suisse, actuellement en consultation est axé sur cette stratégie. Les conceptions régionales transports et urbanisme, en cours d'élaboration sont basées sur la même logique. La nouvelle halte de la Clé a été intégrée aux planifications CFF. En d'autres termes, sa faisabilité est avérée, et les horaires actuels et futurs tiennent compte de cet arrêt supplémentaire. Le projet est donc prêt à être réalisé. Le but de cette interpellation est de connaître les échéances et les possibilités de financement, sachant que notre commune devra faire des choix et définir des priorités dans ses investissements. D'où les questions suivantes :

1. Quelle est la clé de répartition prévue entre le canton, la commune et cas échéant les CFF ?
2. A quelles conditions est soumise la participation financière du canton ? Les perspectives sombres des finances cantonales pourraient-elles avoir des conséquences ?
3. Quelles sont les solutions envisagées pour financer la part à la charge de la commune ?
4. Compte tenu des exigences de coordination entre desserte en transports publics et développement de l'urbanisme; quels effets attendre de la réalisation de ce nouveau point d'arrêt ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais répondre aux questions 1 à 3. Sur la base du crédit d'étude voté par le Conseil de ville le 7 décembre 2007, un projet de gare/halte CFF dans la zone de la Clef a été établi. Ce projet comprend la construction d'une halte CFF équipée, d'un quai dont l'extrémité Ouest aurait un accès pour le CEFOPS, d'un abri voyageurs, d'un passage sous-voie et d'une liaison piétonne complète, éclairage compris, entre la rue de la Clef (à l'Ouest des derniers immeubles de Saint-Imier), et l'escalier qui traverse Champs de la Pierre pour rejoindre la Roseraie et l'Hôpital; un passage piétons serait réalisé à cet endroit sur la route cantonale, ainsi que deux places dépose-minutes. Le coût total de l'ensemble de ces infrastructures est devisé à CHF 3'602'000.- plus ou moins 20 %. A cette somme, il faut encore ajouter CHF 393'000.- qui sont les coûts induits des investissements. Toutefois, le canton est disposé à prendre à sa charge la totalité des coûts induits. Sur le total de CHF 3'995'000.-, les CFF sont disposés à prendre CHF 331'000.- à leur charge et le canton CHF 2'248'000.-. Il resterait, à charge de la commune, CHF 1'416'000.-, dont à déduire le crédit d'étude de CHF 180'000.-, soit un solde de CHF 1'236'000.-. L'éventuelle plus-value de 20 % (CHF 720'000.-) serait répartie selon la clef suivante : 9 % pour les CFF,

51,5 % pour le canton et 39,5 % pour la commune. En tenant compte de l'éventuelle plus-value de 20 %, les coûts à charge de la Municipalité seraient de CHF 1'700'000.-, dont à déduire CHF 180'000.- d'étude, déjà payés.

Les conditions de participation du canton (CHF 2'619'000.- en tenant compte de la plus-value éventuelle de 20 %) et des CFF (CHF 397'000.-) sont liées à la seule décision de la Municipalité de réaliser ou non cette infrastructure. Des contacts que nous avons eus, il ressort que, pour le canton, la dépense est inscrite dans le crédit-cadre 2010-2013. L'engagement est donc garanti jusqu'à l'échéance du crédit-cadre. Pour les CFF, il nous a été dit que cet engagement est confirmé dans ce cadre, mais que si le projet avait été soumis maintenant et non il y a 3 ans, les CFF ne participeraient sans doute pas, ou moins, en raison des trop nombreuses demandes auxquelles ils doivent désormais faire face.

Concernant le financement de la part à charge de la commune, il s'agira d'étudier diverses possibilités. Les dernières informations données dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local lient la mise en zone à bâtir de nouveaux terrains à un transport public, dont la Halte CFF dans tout ce secteur. Une piste est de prévoir une participation à la plus-value des terrains qui pourraient être mis en zone grâce à cette infrastructure. De la sorte, le financement à charge de la commune pourrait être réduit."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais continuer avec la question 4. D'une manière générale, le plan directeur cantonal et la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) fixent que le développement d'une zone urbanisée est lié à son concept d'accessibilité par les transports publics. Ceci signifie pour Saint-Imier que le développement de zones d'habitations dans les secteurs de la Clef et à l'Ouest de la Fourchaux, ainsi que celui du pôle cantonal de développement économique doivent être coordonnés avec l'offre en matière de transport public. Le projet d'un arrêt CFF dans le secteur de la Clef est à ce titre déterminant dans la mesure où actuellement l'accessibilité par les transports publics pour les quartiers Ouest de la localité est jugée insatisfaisante. Lors de l'examen préalable de la Conception directrice Saint-Imier 2030, l'OACOT nous a rappelé ces exigences et mentionne que tout développement important de zones à bâtir à l'Ouest de Saint-Imier sera examiné, et le cas échéant approuvé, en tenant compte de la qualité de la desserte par les transports publics. L'organisation de la zone urbanisée de Saint-Imier dépend de multiples contraintes, que nous avons énumérées et analysées dans la Conception directrice. Le résultat de cette analyse montre que le potentiel acceptable de développement, à l'horizon de 2030, se situe à l'Ouest de la localité, dans les secteurs de la Clef Ouest et à l'Ouest de la Fourchaux. Par conséquent, il est primordial de développer l'accessibilité par les transports publics à l'Ouest de la localité, que cela soit au moyen d'un arrêt CFF ou par un réseau interne de transports publics."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je suis satisfait de l'explication. L'avantage du "chemin de fer" par rapport à une desserte "bus", c'est que le train fonctionne déjà, et il y a moins de risques au niveau du taux de couverture."

M. John Buchs, PLR : "Tout d'abord, une petite information. Nos interpellations et petites questions ont été déposées, à l'avance, au Conseil municipal, et également remises au président du Conseil de ville."

Lors de la séance de notre conseil du 10 décembre 2010, nous avons déposé une interpellation relative aux incivilités répétées dans notre cité. La réponse qui nous a été donnée par le Conseil municipal lors de la même séance est totalement insatisfaisante et décevante. Aussi, nous demandons au Conseil municipal de nous indiquer les mesures qu'il entend prendre ou qu'il a déjà prises, en tant qu'autorité de police responsable de la sécurité, pour lutter contre ces incivilités et la petite délinquance qui est en constante augmentation dans notre cité. Nous avons pu prendre connaissance de la statistique de la

criminalité 2010. Il s'agit d'un rapport de 77 pages. Nous constatons qu'il y a eu à Saint-Imier, en 2009, 260 infractions pour 4'788 habitants. Quant à 2010, c'est 388 infractions pour 4'752 habitants, soit une augmentation de 49 %. Aujourd'hui, la presse publie la statistique de la criminalité de la police cantonale pour 2010. Saint-Imier se trouve au 6^{ème} rang. Elle est la plus petite commune en nombre d'habitants avec une fréquence et une évolution qui passe de 260 infractions pour 4'788 habitants en 2009, à 388 infractions pour 4'752 habitants, ce qui représente une augmentation de 49 %, soit une fréquence de 81,6 délits pour 1'000 habitants. Il faut prendre des mesures éducatives, constructives, voire pénales dans certains cas, pour freiner ceci."

M. Pierre Jeanneret, président : "Je tiens juste à préciser que j'ai bien reçu les documents du parti libéral radical. J'ai oublié de l'indiquer."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Les incivilités que nous observons malheureusement à Saint-Imier sont liées, dans une majorité de cas, au comportement inadapté de jeunes fréquentant les différentes écoles de la cité (école primaire, école secondaire, ceff - commerce, etc...). Pour l'instant, le Conseil municipal explore trois voies pour tenter de lutter contre ce phénomène :

1. Un contrat de prestations, entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, a été conclu avec la police cantonale, conformément à ce que votre conseil a accepté lors de sa séance du 21 octobre 2010. Par ce contrat, la Municipalité achète des heures de patrouilles à la police cantonale, à raison de 100 heures d'engagement par année, ce qui représente 2 heures de patrouille hebdomadaires. Dernièrement, nous avons rencontré des représentants de la Police cantonale, qui ont précisé que l'engagement réel de leurs patrouilles est nettement supérieur à ces 2 heures hebdomadaires puisque le lieu, la fréquence et le moment de leurs présences à Saint-Imier sont liés principalement au contexte et aux événements susceptibles de s'y produire. La police cantonale va nous présenter prochainement le compte-rendu de son engagement au cours de ce premier trimestre de l'année.
2. Le Conseil municipal a pris contact avec les différentes écoles de notre cité pour les sensibiliser à la problématique des incivilités et pour leur demander de bien informer les élèves sur les conséquences de leurs actes. En effet, les sanctions prévues pour des élèves commettant certains actes répréhensibles peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'école. Il est clair que des mesures plus douces sont à privilégier, comme l'exemple de l'école secondaire qui a déjà mené quelques campagnes de nettoyage, certes limitées et ponctuelles, mais dont le principe mérite d'être développé.
3. La police administrative a bien évidemment aussi un rôle à jouer. Pour l'instant notre seul agent en fonction a une mission préventive, celle de se montrer et d'être présent à certains endroits "chauds".

Le sujet "comment lutter contre les incivilités" est un sujet délicat, difficile à traiter. Pour l'instant le Conseil municipal a privilégié les 3 voies développées ci-dessus. Au cours de sa prochaine séance, la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité va se pencher sur ce sujet, et traiter en particulier le service de police administrative avec les possibilités, internes ou externes de la Municipalité, de renforcer son effectif. A cette occasion, chaque représentant de différents partis pourra bien évidemment apporter d'autres propositions que celle que j'ai citées. Jusqu'à présent j'ai parlé d'actions mises en place, ou en train d'être mises en place, par la Municipalité en utilisant les ressources humaines dont nous disposons. Cependant, la lutte contre les incivilités peut également passer par l'utilisation de moyens techniques. Ce domaine sera analysé par la Commission de l'équipement. Maintenant, il est important de savoir que chacun, témoin d'incivilités, peut dénoncer, je dirais même doit dénoncer, les auteurs de ces gestes, soit aux écoles

concernées, soit à la police cantonale. Je terminerai en précisant que le Conseil municipal a décidé d'améliorer la communication et d'informer régulièrement la population, principalement par communiqués de presse, sur les actions prises pour lutter contre les incivilités, voire sur les résultats obtenus, tout en respectant scrupuleusement les critères de confidentialité."

M. John Buchs, PLR : "Je vous remercie. Il est clair qu'il faut analyser. Nous attendons avec intérêt la suite. Nous relevons la volonté du Conseil municipal de communiquer avec la population afin de la rassurer."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Mon interpellation s'intitule : "Lieu de conservation des archives communales". Dans le cadre d'un travail de recherches qui a comme sujet l'histoire communale des années 20 et 30, j'ai été amenée, avec autorisation, à consulter les archives de notre commune. Ces dernières se trouvent dans un sous-sol sombre, un lieu poussiéreux, humide et dont les installations ne sont pas adaptées pour une conversation optimale d'archives. A vrai dire, certains documents sont déjà dans un état critique, à peine lisibles voire même franchement inutilisables. Et la plupart de ces ouvrages ont moins d'une centaine d'années. De plus, les agencements sont vétustes et élémentaires et les compactus sont pleins à craquer. Un manque de place est donc prochainement prévisible. Nous devons agir rapidement car c'est notre patrimoine qui est mis en danger. Ces archives représentent notre histoire, notre culture et il est dramatique de les laisser dans un tel lieu. Par conséquent, la fraction alliance jurassienne demande d'étudier la possibilité de trouver d'autres locaux plus adaptés pour installer ces archives."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Nous prenons note et répondrons lors d'un prochain Conseil de ville."

M. Roland Amstutz, PLR : "Nous demandons que le secrétariat du Conseil de ville crée un tableau des petites questions et interpellations développées au Conseil de ville dès le 1^{er} janvier 2010. Nous suggérons que les tableaux soient réalisés sur le modèle des motions qui donne entière satisfaction. Nous remercions d'ores et déjà le secrétariat de notre conseil pour la mise en œuvre de ces outils de travail qui seront utiles aux membres de notre conseil. Nous proposons que les tableaux soient adressés aux chefs des groupes."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous avons déjà discuté avec le vice-chancelier de l'établissement d'un tel tableau avec effet au 1^{er} janvier 2011. Nous vous transmettons ce document, régulièrement mis à jour, si vous pouvez accepter ce mode de faire que nous avons lancé."

M. Roland Amstutz, PLR : "Merci."

10. Réponses aux motions et interpellations

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais apporter une réponse à l'interpellation déposée par M. Francis Daetwyler, SOC, concernant l'avenir de la cuisine de l'hôpital du Jura bernois du site de Saint-Imier. Nous nous sommes adressés à l'hôpital, je vous lis la réponse :

"Nous avons bien reçu votre courrier du 7 mars 2011 intitulé "Avenir de la cuisine de l'hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier" et nous vous en remercions.

L'infrastructure de la cuisine de notre site de Moutier date de 1976 et il est temps de procéder à une profonde rénovation pour mettre en place un outil de travail moderne qui permette d'assurer un excellent niveau de prestation et qui réponde aux nombreuses contraintes légales actuelles.

Lors des réflexions initiales, d'un projet au demeurant extrêmement complexe, il a été passé en revue divers concepts et possibilités de produire des repas.

Une production (préparation de base pour le menu principal) centralisée sur le site de Moutier est une option qui a été étudiée. Il faut savoir qu'un tel scénario ne signifierait en aucun cas la fermeture de la cuisine du site de Saint-Imier, qui garderait l'intégralité de son autonomie afin de garantir une prestation proche du patient et un éventail important de menus à choix pour nos clients. La dotation de l'équipe de collaborateurs resterait similaire à ce que nous connaissons aujourd'hui.

A l'heure actuelle, faute de moyens logistiques performants, l'option d'un site principal de production des repas n'est toutefois pas retenue."

J'ai terminé la lecture et j'espère que ces indications vous conviennent."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je remercie le Conseil municipal. C'est bien que ceci reste maintenu à Saint-Imier. Je n'aime pas trop entendre dire que c'est le fait de ne pas avoir les moyens logistiques qui amène à se rabattre sur cette solution". Il faut également être attentif au fait que si tout devait être centralisé à Moutier, il y aurait aussi des répercussions sur les achats de marchandise pour les préparations en cuisine."

11. Petites questions

M. John Buchs, PLR : "Le 22 avril 2010 nous avons posé la question suivante, à titre de mémoire nous la rappelons. Jardins familiaux. Suite à deux articles parus dans la presse régionale concernant un projet de jardins conviviaux et familiaux aux alentours du CEFOPS, nous avons demandé lors de la séance du 24 avril 2008 quelques informations relatives à l'évolution du projet. M. le Maire Stéphane Boillat a répondu ce qui suit : "Nous avons décidé de prendre le projet, peut-être, sous un jour plus modeste et moins spécifique au niveau des ambitions et de mettre sur pied, dans la zone du CEFOPS des jardins familiaux. Nous avons chargé nos services de définir quelques parcelles. Nous allons contacter par voie de presse les gens qui seraient intéressés à aller jardiner à cet endroit... . Voilà l'état du dossier à ce jour." Fin de citation. Je souhaiterais deux ans plus tard connaître l'évolution du dossier :

1. Quel est le résultat de l'enquête auprès de la population ?

2. Quelles sont les prochaines étapes du projet ?

Lors de la séance du 22 avril 2010, le conseiller municipal en charge du dossier a répondu ce qui suit : "Ce dossier a été traité en commission de gestion des bâtiments et installations sportives. Nous avons reçu des devis. Maintenant, il reste à faire un règlement.". Fin de citation.

Le parti libéral radical, unanime, demande au Conseil municipal de faire preuve de volontarisme afin que ces jardins familiaux puissent être réalisés rapidement, car ce projet est en veilleuse depuis bientôt 3 ans. Ces jardins répondent à un besoin social et peuvent être, nous en sommes convaincus, réalisés à un coût raisonnable. Le Conseil municipal peut-il nous indiquer le calendrier de la réalisation du projet ?"

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Suite à votre petite question, et dans le but de vous répondre de manière précise et détaillée, la question des jardins familiaux sera retraitée en commission de gestion des bâtiments et installations sportives en reprenant et retravaillant l'étude et le projet de développement des jardins familiaux aux alentours du CEFOPS commencé par la commission de la précédente législature. Dès lors, je pourrai vous informer sur le résultat de

l'enquête, sur les prochaines étapes ainsi que sur l'éventuel calendrier de la réalisation du projet et du règlement lors d'un prochain Conseil de ville."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. Christian Schluep, PLR. Nous vous demandons de remettre l'ouvrage sur le métier."

M. Johan Wermeille, SOC : "Notre population peut, depuis un certain temps déjà, constater dans nombreux lieux publics, bon nombre de détritiques laissés par terre suite à des repas pris en plein air ou lors de rassemblements nocturnes. Les beaux jours approchent et le nombre de repas pris à l'extérieur ou lors de rencontres en soirée vont augmenter et donc logiquement le nombre de détritiques aussi. Le parti socialiste est concerné par ces questions d'ordre et de respect de l'espace public et demande qu'on y remédie. Est-ce que des mesures pour contrer ces incivilités ont déjà été prises ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je ne vais pas refaire lecture de l'explication donnée tout à l'heure."

M. Johan Wermeille, SOC : "Cette petite question montre bien qu'il y a quelque chose à faire."

M. Vincent Brahier, PLR : "Par rapport à tout ce qui a été dit, je pense qu'il faut arrêter de donner des explications. Il faut maintenant sévir. Je connais bien la situation étant employé aux travaux publics."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Nous venons de voter une recommandation pour le financement d'un nouvel aménagement de la route cantonale de Saint-Imier. Il ne s'agit en fait que d'une partie d'un projet bien plus ambitieux qui vise à enjoliver le centre de notre cité. Les piétons s'y promèneront plus agréablement, mais que ce passera-t-il pour les personnes à mobilité réduite ? A-t-il également été prévu d'améliorer l'accès aux commerces, notamment les pharmacies et si oui quelle sont les mesures qui sont à l'étude ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Dans sa globalité, le projet est soumis à la sagacité des associations des personnes handicapées que ce soit au niveau de la vue, la mobilité, l'ouïe,... . Chacune a des exigences particulières, parfois même contradictoires, car ce qui est bien pour les uns est un handicap pour les autres. Dans tout l'espace public ce projet, tel que défini, est étudié pour trouver des solutions. Pour la question de la transition, c'est-à-dire entre le trottoir et un commerce, par exemple s'il existe un perron, il appartient au propriétaire de l'immeuble de résoudre cette question afin de rendre l'accès possible aux personnes à mobilité réduite."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Ma question concerne surtout les personnes à mobilité réduite puisque il y aura probablement moins de possibilité de parquer devant les bâtiments. Est-il envisageable de réaliser des places devant les pharmacies par exemple ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Des arrêts pour ces personnes seront possibles."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Merci."

M. Johan Wermeille, SOC : "Les informations affichées sur les panneaux à l'entrée du village permettent de communiquer la richesse et la diversité des activités et événements qui se déroulent dans notre localité. Ces informations sont importantes et témoignent à leur façon de la qualité de vie de notre village. Pourtant, force est de reconnaître que les solutions techniques utilisées aujourd'hui ne sont pas optimales et le parti socialiste s'interroge sur la possibilité de trouver d'autres solutions pour rendre les entrées du village toujours aussi

accueillantes tout en offrant un maximum d'informations de qualité. Serait-il possible de connaître la position du Conseil municipal à ce sujet ? Est-il conscient de cette question et songe-t-il y remédier ?"

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Ce matin j'ai eu un entretien avec l'Office des ponts et chaussées par rapport à ces panneaux. La commission de l'économie et du tourisme va traiter ce dossier lundi prochain. Probablement que les quatre panneaux d'entrée de ville seront remis à neuf dans le courant de cette année. Il est aussi à l'étude une solution pour afficher les informations des sociétés locales. Il faut savoir qu'il y a des règles à respecter, notamment au niveau "trafic routier"."

M. Johan Wermeille, SOC : "Merci."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La ville de Saint-Imier ne bouge-t-elle plus. L'année dernière, Saint-Imier avait participé, pour la seconde fois, à l'action "La Suisse bouge" avec le soutien très actif des associations sportives locales. Cette opération vise à inciter l'ensemble de la population suisse à bouger. L'objectif visé, comptabilisé en heures de sport, avait été largement atteint pour le plaisir de tous les participants. Or, j'ai appris que Saint-Imier renonçait à cette action. J'en suis intimement désolé. Pouvez-vous m'expliquer les raisons qui ont mené à cette décision ?"

Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles : "Nous nous sommes réunis avec les sociétés locales et elles ont souhaité reporter la participation d'une année car elles ont énormément d'activités et c'est une charge assez lourde. Il y avait une dizaine de sociétés qui étaient présentes."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "C'était l'avis de toutes les sociétés locales ?"

Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles : "Il s'agissait d'une petite cérémonie de clôture officielle pour la saison 2010. Les personnes présentes ont souhaité repousser d'une année."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci. Le contenu de cette réponse me déçoit un peu."

Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles : "Je n'y peux rien."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je me permets aussi, à mon tour, d'utiliser cette phrase qui a été dite ce soir. En tant que nouveau, je pense qu'il serait bon que toutes vos petites questions, interpellations ou motions, soient présentées à l'avance afin de nous permettre de vous apporter des réponses claires et précises. Cette manière de faire faciliterait le travail. En tant que nouveau, j'apprécierais bien cette méthode."

12. Réponses aux petites questions

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Suite à la petite questions de Mme Nicole Leblois, AJU, posée lors du Conseil de ville du 3 février 2011, je me permets d'apporter la précision suivante concernant la mise à disposition de la liste des commissaires et représentations du Conseil de ville. Ceci est chose faite et je remercie le vice-chancelier pour cela. Vous trouverez cette liste avec la mention du prénom, nom, parti, ainsi que la composition du bureau de chaque commission. Ce document est disponible sur le site de la commune, onglet "autorité", puis "Conseil de ville". Concernant un nouveau site internet pour notre commune, la commission de l'économie et du tourisme mènera une étude

approfondie durant l'année 2011, et décidera si un nouveau site est nécessaire ou si un "relookage" est suffisant."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "Concernant le Conseil de ville du 3 février 2011, M. John Buchs, PLR, a posé une question concernant la remise des diplômes et séances d'information de la HE-ARC à Saint-Imier. Nous avons écrit à la HE-ARC et Mme Brigitte Bachelard, directrice générale nous a répondu.

Je vais vous donner connaissance de son courrier :

"Monsieur le président, Monsieur le chancelier,

Votre correspondance du 9 février 2011 relative à une petite question de M. John Buchs au nom du groupe PLR, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Vos préoccupations ont été aussi bien soumises aux autorités politiques du Comité stratégique qu'à la Direction générale de la Haute Ecole ARC. Lors de ces échanges, plusieurs éléments ont été mis en évidence.

Les filières de formation de la Haute Ecole ARC sont présentées actuellement sur les lieux d'activités de l'école, à la Chaux-de-Fonds pour la filière de Conservation-restauration, à Neuchâtel et à Delémont pour le domaine de Gestion et le domaine de la Santé et au Locle et à Saint-Imier pour le domaine Ingénierie. L'ensemble des filières est néanmoins présenté régulièrement lors de salons ou d'événements qui se déroulent dans l'espace BEJUNE. De plus, les annonces des séances d'information sont en général diffusées dans toute la région. Finalement, il est clairement plus aisé de présenter les informations sur les sites, ce qui permet également de mettre en évidence certains équipements et de valoriser les lieux d'enseignement.

En ce qui concerne les cérémonies de remise des diplômes du domaine Ingénierie, la possibilité de maintenir un tournus entre Neuchâtel, Saint-Imier, Le Locle et La Chaux-de-Fonds a été accueillie très favorablement. Ces sites restent des lieux d'activité d'enseignement et de recherche importants et il est essentiel de rappeler la dimension BEJUNE de l'école lors des remises de titres.

Nous espérons, par ces quelques lignes, avoir répondu à vos inquiétudes et nous sommes heureux de votre intérêt pour ces questions qui démontrent votre attachement à la Haute Ecole ARC. Cette sensibilité permet à la Haute Ecole de l'ARC jurassien d'avoir un ancrage fort dans sa région et nous vous en remercions.

En restant à votre disposition pour tout complément d'informations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le chancelier, nos salutations les meilleures."

M. John Buchs, PLR : "Merci au Conseil municipal pour sa démarche. Nous sommes heureux d'apprendre que l'organisation des cérémonies de clôture de la filière ingénierie sera maintenue par tournus, et que Saint-Imier en fera partie, ceci malgré la fermeture de la filière ingénierie en automne 2011. En ce qui concerne l'organisation des séances d'information pour la filière santé, il est regrettable qu'il n'y ait plus de séance d'information à Saint-Imier, et que les étudiants du Jura bernois doivent se déplacer à Neuchâtel ou Delémont. D'ailleurs, le ceff - santé - social à Saint-Imier possède tout le matériel nécessaire pour l'organisation d'une telle séance. Nous ne sommes donc pas satisfaits en ce qui concerne l'organisation des séances d'information de la santé."

M. Patrick Tanner, AJU : "J'aimerais apporter un dernier complément de réponse à plusieurs petites questions de M. John Buchs, PLR, concernant les pistes VTT. Je vous informe que les pistes seront balisées et que deux parcours seront inaugurés les 30 avril 2011 et 1^{er} mai

2011. Aura lieu au même moment la "Faites du vélo". Alors réservez ces dates pour venir découvrir ces nouveaux parcours."

M. John Buchs, PLR : "Après 6 ans d'attente nous nous réjouissons de découvrir ces parcours. Je me dois, malgré tout, d'offrir un verre à mon collègue M. Pierre Jeanneret, président, qui a lutté pendant 6 ans pour ces pistes."

M. Pierre Jeanneret, président : "Ce n'est pas 6 ans mais 4 ans."

M. John Buchs, PLR : "La première question a été posée en 2005."

M. Pierre Jeanneret, président : "Bon. Passons au point suivant."

13. Divers et imprévu

M. Patrick Linder, SOC : "Je pense que nous devons passer aux résolutions avant les divers et imprévu."

M. Pierre Jeanneret, président : "Non, les résolutions doivent être traitées après les divers et imprévu."

M. Patrick Linder, SOC : "Je retire donc ce que j'ai dit."

Aucun membre ne présente de divers et imprévus.

14. Résolutions

M. Patrick Linder, SOC, présente la première résolution intitulée : "Assurer l'existence d'un hôpital francophone dans le canton de Berne".

"Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura bernois ont récemment émis un avis dans le cadre de la procédure de consultation lancée au sujet de la planification hospitalière 2011-2014.

Le Conseil de ville de Saint-Imier se rallie aux différents constats dressés par le CJB et L'HJB à l'égard du projet mis en consultation. A l'instar de ces derniers, le Conseil de ville de Saint-Imier ne peut se rallier aux vellétés de transformer le site de Moutier de L'HJB en centre de santé.

La planification hospitalière met en lumière l'évolution des besoins notamment liée à la prochaine entrée en vigueur d'un nouveau système d'accès aux prestations qui conduira, entre autres, à l'abolition des barrières cantonales et à l'émergence d'une concurrence entre établissements. Dans le cas de l'HJB, les chiffres sélectionnés pour l'analyse de la situation actuelle sont malheureusement ceux de l'exercice 2007. Or, il est crucial d'insister sur l'importante progression qu'a connue l'HJB dans l'intervalle. Elle n'est pourtant pas prise en compte par la planification hospitalière bien qu'elle ouvre d'intéressantes perspectives dès 2012 et au-delà. Les nouveaux patients de l'HJB en provenance des Franches-Montagnes ou du canton de Neuchâtel confirment l'existence de ce potentiel et l'hypothèse de voir arriver des patients d'autres cantons est également envisageable.

Plus préoccupant pour les citoyens du Jura bernois, la transformation du site de Moutier en centre de soin, une évolution qui risque de menacer L'HJB dans son ensemble, pourrait compromettre à terme un accès à des prestations hospitalières francophones.

Le Conseil de ville de Saint-Imier estime qu'il est fondamental que les citoyens du Jura bernois puissent être soignés et pris en charge dans un établissement francophone. En conséquence, il demande que le découpage régional de la planification hospitalière continue de prendre en compte la spécificité de la partie francophone du canton.

Le Conseil de ville de Saint-Imier profite de se réjouir de la fidélité que la population du Jura bernois montre envers l'HJB. La hausse importante du nombre de cas enregistrés récemment par l'HJB en est sans doute la meilleure preuve. Le Conseil de ville de Saint-Imier rappelle en outre que c'est la fidélité que montreront à l'avenir les citoyens du Jura bernois à leur hôpital qui déterminera dans une large mesure l'avenir à court de terme de l'établissement.

Ce sont donc les groupes représentés au Conseil de ville de Saint-Imier qui s'expriment par cette résolution."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical approuve sans réserve la résolution qui nous est présentée."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal s'est déjà exprimé publiquement dans le même sens. Il soutient cette résolution."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne approuve totalement cette résolution."

Au vote, la résolution intitulée : "Assurer l'existence d'un hôpital francophone dans le canton de Berne" est acceptée à l'unanimité.

M. John Buchs, PLR, donne connaissance de la deuxième résolution : "En préambule, je tiens à féliciter et remercier le Conseil municipal qui, le 16 mars 2011, a pris position sur le rapport de décembre 2010 du groupe de travail dans le cadre de la procédure de consultation. Nous avons eu le privilège, comme toutes les fractions, de recevoir cet excellent document qui a suscité un vif intérêt au sein de notre faction puisque j'ai dû demander quelques exemplaires supplémentaires. Ce soir, nous sommes à j-6, le compte à rebours a commencé. Le 30 mars 2011, dans sa séance plénière, le Conseil du Jura bernois donnera son préavis à la DIP qui vraisemblablement, et selon ce que nous avons appris, décidera dans le courant d'avril. Au vu de l'évolution de la situation et d'éléments nouveaux qui ont été portés à notre connaissance, il veut mieux agir que réagir, c'est la raison de cette résolution.

Voici le texte de la résolution intitulée : "Quel avenir pour l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Imier (ESC) ?"

"Le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) est opérationnel depuis le 1^{er} août 2010. La nouvelle institution regroupe l'enseignement professionnel des domaines :

- artisanat à Moutier
- industrie à Moutier et Saint-Imier
- santé-social à Saint-Imier
- commerce à Saint-Imier et Tramelan.

Dans un rapport, daté de décembre 2010, rédigé par un groupe de travail composé uniquement de représentants de la Direction de l'instruction publique (DIP) et de deux

représentants de la direction du ceff, ce dernier arrive à la conclusion que sur la base d'études et d'une consultation des milieux politiques, il a été pris la décision de regrouper sur un seul site d'ici la rentrée 2012 l'ensemble du domaine "commerce" du ceff. Dans ses conclusions, le groupe de travail écrit ce qui suit : "Sur la base des analyses réalisées et des offres fournies par les deux communes, le groupe de travail qui a planché sur ce dossier recommande, à l'unanimité, de localiser la totalité du domaine "commerce" du ceff à Tramelan". Fin de citation.

Charte entre les communes de Tramelan et Saint-Imier

Lors de la séance du Conseil de ville du 17 juin 2010 une Charte entre les communes de Tramelan et Saint-Imier a été signée. Les signataires s'engagent mutuellement à collaborer et en particulier à développer un esprit de complémentarité et éviter toute concurrence.

Le Conseil de ville de Saint-Imier tient à respecter cet aspect stratégique de la Charte et déplore que le groupe de travail, par une proposition qui ne répond pas à un besoin, mette en concurrence deux communes qui entretiennent d'excellents contacts et collaborent dans plusieurs dossiers.

La commune de Saint-Imier n'a jamais demandé le transfert de l'école professionnelle commerciale de Tramelan à Saint-Imier

La proposition du groupe de travail est difficilement compréhensible pour plusieurs raisons. Le rapport de décembre 2010 est pour le moins superficiel et subjectif, toute la partie pédagogique de la démarche de regroupement n'est pas prise en compte dans la proposition. De plus, de nombreuses erreurs, statistiques en particulier, ont été relevées dans le rapport. D'autres éléments d'appréciation ont été totalement occultés. Une analyse sérieuse de ce rapport conduit à questionner son impartialité. Cependant ce qui interpelle le plus, c'est l'incohérence de l'argumentation au sein de la même région et du canton.

Nous relevons en particulier :

1. le maintien de deux sites pour le domaine de l'industrie : Moutier et St-Imier.

Question : pourquoi est-ce possible dans le domaine industrie et impossible dans le commerce ?

2. La DIP a voulu mettre sous le même toit à Bienne, l'Ecole de commerce de la rue des Alpes et l'Ecole professionnelle commerciale ?

Cette démarche a été refusée par les deux Ecoles concernées. Ce rapprochement ne crée aucune synergie significative, aussi bien sur le plan de l'organisation de l'enseignement que pédagogique. De plus la construction de locaux supplémentaires était nécessaire. Une même solution proposée aux écoles concernées de la ville de Thoune a également été refusée.

Question : si le bénéfice du rapprochement est insignifiant à Bienne, pourquoi en serait-il autrement dans le Jura bernois ? N'y a-t-il pas inégalité de traitement entre les écoles de la même région ?

3. La localisation à Tramelan nécessite la construction d'un nouveau bâtiment, alors qu'à Saint-Imier un investissement de CHF 300'000 suffirait à répondre au cahier des charges du canton.

Question : La construction serait réalisée par une société anonyme propriété de la commune de Tramelan. Pourquoi le canton ne construit-il pas ce bâtiment pour une école cantonale ?

4. Dans son rapport le groupe de travail cite également le Centre technique du Moule SA (CTM) dans les institutions ceff de Saint-Imier. Il s'agit de préciser que cette société anonyme a été créée par la commune de Saint-Imier qui possède le 99 % des actions et que le CTM est géré de façon totalement indépendante et selon les règles du code des obligations (CO).

Le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) à Tramelan, par contre, n'est pas cité. C'est une institution de formation du degré tertiaire (formation continue), mais depuis quelques années le CIP est également une école du secteur secondaire qui forme des adultes pour l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC).

Question : Pourquoi n'est-il pas fait mention dans le rapport du groupe de travail de la localisation du CIP à Tramelan ?

5. Le 6 mai 2009, le Conseil exécutif a approuvé une convention entre Berne, Jura et Neuchâtel sur les contributions aux frais d'enseignement. L'art. 3 de cette convention précise que le canton verse une contribution aux frais d'enseignement (prise en charge de l'écolage), si le temps de déplacement de la personne en formation est notablement raccourci, en tenant compte de la distance et du régime des transports publics, lorsqu'elle fréquente un établissement situé dans un canton signataire.

Question : Si l'école de commerce de Saint-Imier est déplacée à Tramelan, le canton prendra-t-il en charge les contributions des élèves du Haut-Vallon à sa charge pour la fréquentation de l'école de commerce de La Chaux-de-Fonds ?

6. Le groupe de travail écrit ce qui suit dans son rapport : "on peut conclure qu'un transfert de la filière duale de Tramelan à Saint-Imier conduirait à une diminution du nombre d'élèves", puis encore : "le transfert de l'ex-ESC de Saint-Imier à Tramelan ne conduirait pas, selon toute vraisemblance, à une diminution des effectifs".

La seconde affirmation est pour le moins audacieuse et ne repose sur aucun élément concret et sur des justifications aléatoires dans le rapport.

Question : Si le canton du Jura décide d'envoyer les élèves des Franches-Montagnes à l'École de commerce de Delémont que se passera-t-il ? Il en est de même, pour les Ecoles de commerce de la ville de Bienne qui pourraient offrir des places supplémentaires pour ces élèves qui fréquentent actuellement Saint-Imier. Le groupe de travail a-t-il analysé ces scénarios ?

Appréciation générale

Le rapport concernant la localisation du domaine "commerce" ceff, est pour le moins lacunaire et partial. Les vraies questions n'ont pas été posées et surtout analysées alors qu'une longue partie statistique tente d'occulter les critères objectifs et favorables à Saint-Imier. Il n'y a aucune vision en ce qui concerne l'avenir du ceff "commerce" et le développement de la formation professionnelle en Suisse.

Le transfert de l'école de commerce de Saint-Imier à Tramelan n'assure de loin pas sa pérennité, à moyen terme déjà. Avec un effectif de 150 élèves, l'ESC de Saint-Imier peut organiser un enseignement de qualité.

Si son effectif devait diminuer, sa fermeture est programmée et c'est la perte d'une institution plus que centenaire qui a apporté beaucoup à la région et à sa population.

Proposition du Conseil de ville

La solution la plus rationnelle et la plus efficace pour un développement harmonieux des deux filières du ceff "commerce", soit l'enseignement selon le système dual, et

l'enseignement à plein temps à l'école de commerce, reste la localisation actuelle soit Tramelan et Saint-Imier, avec la direction de la filière ceff "commerce" à Tramelan.

Cette localisation sur deux sites n'est pas un handicap pour un rapprochement des deux établissements. En effet, l'harmonisation des processus administratifs, l'organisation de manifestations communes, l'organisation de la formation continue du personnel enseignant et la tenue d'un secrétariat commun peuvent être organisés rationnellement entre les deux sites. D'autres institutions de la région ont également deux sites, une seule direction, un seul secrétariat et le résultat est probant.

Le maintien des deux sites actuels ne nécessite aucune construction, soit aucune dépense supplémentaire pour le canton.

Le Conseil de ville unanime demande à la direction de l'instruction publique et au CJB de maintenir les deux sites, soit à Tramelan et Saint-Imier. Cette solution est la seule qui garantit à long terme le développement et la pérennité des deux filières."

M. Francis Daetwyler, SOC : "C'est un dossier difficile évidemment pour Saint-Imier et pour le Jura bernois dans son ensemble. Ceci explique que la décision prend beaucoup de temps à être prise. Il y a des côtés émotionnels qui sont incontestables pour moi également puisque j'ai été élève de cette école. J'en garde une bonne formation, un bon souvenir. J'y ai également enseigné. Néanmoins, il m'apparaît nécessaire de s'interroger sur la pérennité et les perspectives de la formation commerciale, et aussi des autres formations possibles dans le Jura bernois. Je n'ai certes aucune illusion sur la perfection ou les imperfections du rapport que notre collègue M. John Buchs, PRL, a signalé tout à l'heure. Rapport qui contient effectivement des incohérences. Mais là, je crois qu'en bonne logique capitaliste on commande des rapports lorsqu'on connaît les conclusions. Celui qui est payé pour rédiger le rapport, et bien il rédigera les conclusions que vous souhaitez. Ceci n'est pas la première fois, je ne pense pas non plus que ce soit la dernière. Un rapport peut aussi opposer d'autres rapports. Je crois que le problème va au-delà des lacunes et des éléments contestables des documents que nous avons à disposition. Fondamentalement, je ne partage pas l'analyse qui dit qu'il est possible, d'une façon durable, de maintenir la formation commerciale sur deux sites comme c'est le cas maintenant. Dans les discussions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, et également dans les prises de position des écoles, des milieux scolaires concernés, il y a une chose qui est au moins claire jusqu'à présente c'était que le regroupement sur un site pour la formation commerciale dans le Jura bernois correspond à une nécessité, même si, dans notre cas, nous arrivons à une autre conclusion. Un autre élément c'est l'unification des titres que l'on obtient soit par une formation commerciale à plein temps soit par une formation duale. Qu'on le veuille ou non, je pense que cela aura des conséquences sur l'attractivité des deux formations. Nous savons que l'on forme actuellement, pas seulement ici, trop d'employés de commerce. En revanche, il y a des déficits dans le domaine de la santé et du social. Un autre élément plus général d'appréciation c'est que, même si nous avons appris tout à l'heure qu'en matière de statistiques d'incivilités nous avons des taux qui nous font jouer dans la cour des grands, malheureusement pour le reste le niveau de notre population correspond à une commune moyenne. Actuellement, les rapports de force en Suisse sont en train de s'infléchir entre les villes et puis les zones rurales, périphériques ou non urbaines, on peut les appeler comme on veut. Il y a eu des exemples très concrets récemment avec les modifications de la péréquation financière cantonale, avec les conséquences que M. le maire a évoqué tout à l'heure, pour les finances futures de notre commune et également au niveau de la péréquation financière intercantonale et les modifications qui ont été obtenues par les villes au détriment des zones périphériques. Ceci veut dire que des régions comme la nôtre si elles veulent être entendues, eh bien nous sommes condamnés à nous entendre, et puis nous sommes également condamnés à avoir une vision qui soit réellement régionale. Nous n'échappons pas dans cette vision régionale à la mise en place d'un certain nombre de pôles de compétences dans les différents domaines de formation et nous n'échappons pas à avoir

certaines spécialisations. Je crois qu'à force de tout vouloir partout nous courons le risque de ne plus rien avoir nulle part. Pour ces raisons je ne peux pas souscrire à la proposition qui nous est faite ici, c'est-à-dire de maintenir la formation commerciale sur deux sites, ceci ne m'apparaît pas durable. Maintenant, j'ai encore une autre remarque sur le système général de la résolution. Je me suis levé tout à l'heure pour approuver la résolution concernant l'avenir de l'hôpital du Jura bernois, cela ne se voyait pas, je me suis levé à vitesse normale, mais je me suis levé sans enthousiasme. J'ai vraiment des doutes sur la pertinence de cet instrument qui est utilisé par notre conseil et par d'autres conseils. Pour moi, cette résolution c'est un peu la version moderne de la danse de la pluie. Nous sommes, en général, unanimes. Je crois que nous devons être réalistes sur les effets pratiques d'un tel texte. Nous trouverons les échos dans la presse de demain. Les différentes instances de décision recevront une lettre, qui s'ajoutera à de très nombreuses lettres et à de très nombreuses prises de position. Tout ceci finira dans le meilleur des cas sur une pile. Ce qui me semble grave c'est qu'avec ce genre d'instrument nous suscitons de faux espoirs auprès de notre population. Nous donnons l'impression que nous pouvons avoir une influence sur le cours des choses. Ceci n'est pas toujours possible et raisonnable. Pour ces raisons, je ne vais pas voter cette résolution. Comme déjà dit, j'ai les plus vives restrictions vis-à-vis de cet instrument. Je crois que nous devons avoir une vision régionale et voir, non seulement, les besoins actuels, mais surtout les besoins futurs en terme de formation."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical approuve sans réserve, à l'unanimité, cette résolution."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne approuve totalement cette résolution."

M. Patrick Linder, SOC : "M. Francis Daetwyler, SOC, a souhaité exprimer son avis personnel. La fraction socialiste approuve sans réserve cette résolution."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal s'est exprimé de manière très détaillée concernant cet objet. La proposition qui est faite ce soir va dans le sens de ce qui est utile pour l'avenir de la formation professionnelle."

Au vote, la résolution intitulée : "Quel avenir pour l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Imier (ESC) ?" est acceptée par 23 voix pour, 3 contre et 0 abstention.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 19.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :